

cordera sa confiance qu'à celui qui, après une période de sérieuse probation, s'en sera montré digne.

La plus forte bévue, cependant, que puisse commettre un marchand d'expérience mais trop confiant, c'est de prendre un associé dont la réputation n'est pas suffisamment établie. Nombre de maisons de commerce en pleine prospérité ont été conduites à la ruine par le choix mal avisé et imprudent d'un associé incompetent ou peu scrupuleux, lorsque l'on a voulu augmenter le chiffre des affaires. De temps en temps des cas de ce genre se découvrent. On donne diverses raisons pour expliquer la faillite, mais l'observateur expérimenté découvrira que, à partir de telle date, un nouvel associé est entré dans la maison et cette information lui suffira.

La charité chrétienne nous oblige à croire tout le monde honnête et vertueux jusqu'à preuve du contraire; mais le meilleur moyen de réussir en affaires, c'est, tout en évitant de porter des jugements téméraires sur tous ceux avec qui on est en contact, de se conduire comme si on avait affaire à des gens prêts à vous exploiter. Croyez tout le monde honnête, mais agissez comme si tout le monde était malhonnête — jusqu'à preuve bien établie du contraire.

## LE SUCRE BRUT

Depuis que nous avons signalé à l'attention publique la nécessité où le gouvernement fédéral allait se trouver de choisir entre deux alternatives: ou d'augmenter le tarif protecteur sur les sucres raffinés, ou de diminuer le droit sur les sucres bruts, il nous vient de tous côtés des nouvelles que l'opinion s'agite et qu'il se forme un mouvement considérable en faveur de la seconde solution, c'est-à-dire, de l'admission en franchise du sucre brut.

L'association des épiciers de Toronto vient d'adopter une résolution dans ce sens; l'association de Montréal, va en faire autant à la prochaine assemblée, du moins c'est ce que l'on peut conclure des idées exprimées par les principaux membres de cette corporation.

La raison en est bien simple. Plus le sucre est cher et plus il faut déboursier pour en tenir un stock; le profit de  $\frac{1}{2}$  c. par livre sur le sucre à 7 cts représente une fraction de plus que 7 p. c., tandis que le profit de  $\frac{1}{2}$  c. par livre sur le sucre à 5 cts, représente 10 p. c. Avec le sucre à 5 cts, le capital à verser pour acheter 15 quarts de sucre est moindre de 30 p. c., les risques de pertes sont diminués d'autant et la consommation augmentera certainement d'une manière considérable.

Mais le sucre raffiné n'est pas le seul article qui bénéficierait de ce dégrèvement. Les confiseurs se trouvent aujourd'hui presque complètement noyés et s'ils ne peuvent obtenir leur sucre en franchise, ils seront bientôt forcés de laisser le champ libre aux sucreries américaines.

Le gouvernement paraît d'ailleurs incliner vers cette décision, si l'on

en juge par l'article que vient d'y consacrer la *Gazette* de vendredi dernier, que nous traduisons ci-après:

"La différence entre les prix du sucre en Canada et aux Etats-Unis est le sujet de nombreux articles de journaux. Lorsque, sur l'abolition du droit sur les sucres bruts, le prix de l'article raffiné a baissé de 2 cts la livre, la presse républicaine a signalé ce fait comme étant une preuve admirable de l'excellence du tarif McKinley; de même que, au Canada, la presse libérale cite les prix plus élevés de cet article pour démontrer la pression de la taxe sous la Politique Nationale.

"Le fait est, cependant, que les principes protectionnistes et libre-échangistes n'ont absolument rien à voir à la situation de la question du sucre, ni aux Etats-Unis, ni au Canada. Les raffineurs des Etats-Unis étaient protégés, avant le 1er avril, lorsque le sucre granulé se vendait \$6.75 par 100 livres; et ils sont encore amplement protégés maintenant que le sucre granulé se vend \$4.50 par 100 livres.

Le seul changement a été l'abolition du droit sur le sucre brut et une diminution correspondante du droit sur le sucre raffiné.

"Si quelqu'un suppose que la nécessité de protéger les raffineurs du Canada et de maintenir ainsi cette importante industrie, peut être un obstacle à des changements de tarif qui permettraient d'acheter le sucre ici, aussi bon marché qu'aux Etats-Unis, il se trompe énormément. C'est uniquement une question de revenu. Par un simple arrêté du conseil, le gouvernement pourrait, dès demain, placer les sucres bruts sur la liste des articles admis en franchise et permettre ainsi aux raffineurs canadiens de se procurer leur matière première à \$1.75 par 100 livres meilleur marché qu'aujourd'hui, tout en faisant une réduction équivalente dans les droits sur les sucres raffinés. Et ces dégrèvements ne changeraient rien à la situation de notre industrie qui conserverait exactement la même mesure de protection. Cela ne pourrait qu'augmenter notre commerce avec les pays producteurs en augmentant la consommation et cela serait fort avantageux pour la population du Canada qui pourrait acheter son sucre à  $1\frac{1}{2}$  et de moins que le prix actuel.

"Le seul intérêt affecté serait celui du trésor fédéral, car les droits actuellement perçus sur les sucres produisent un revenu annuel moyen de \$3,000,000 environ, dont les quatre cinquièmes seraient probablement perdus si l'on adoptait le tarif actuellement en vigueur aux Etats-Unis. Qu'il soit donc bien compris qu'il ne s'agit nullement de la protection de nos raffineries et que la seule difficulté que le gouvernement ait à résoudre est celle de la perte de revenu qui devrait se produire.

"Il n'est pas douteux que l'opinion publique soit, en général, favorable à une forte diminution des droits sur les sucres bruts, sinon à l'abolition totale de ces droits. Mal-

gré les dénégations attribuées au commissaire des douanes, M. Johnson, nous sommes porté à croire au danger imminent d'une contrebande organisée sur une vaste échelle, quoique, bien entendu, les contrebandiers n'aient pas cru nécessaire de mettre le gouvernement à Ottawa au courant de leurs projets. Une prime de \$6 par baril est un encouragement substantiel à recourir à des moyens subreptices de transport. Les intérêts de l'industrie nationale et ceux du revenu exigent donc que le gouvernement n'hésite pas à prendre une mesure qui ne pourra, d'ailleurs, que le rendre populaire.

"L'exercice financier en cours donnera un excédant de recettes d'au moins trois millions; et avec des économies judicieuses, d'un côté, et, d'un autre côté, un réarrangement des droits sur les liqueurs et les objets de luxe, il devrait être possible de dégrèver les sucres sans embarrasser les finances du gouvernement....."

### La Chambre de Commerce du District de Montreal

Le rapport annuel de la Chambre de commerce du district de Montréal vient d'être distribué. Ce rapport qui, d'habitude, était publié en février, époque à laquelle se tenait l'assemblée générale, a été retardé cette année pour diverses raisons qui ont paru bonnes, sans doute aux membres de la Chambre, mais que l'on n'a pas données au public.

Le digne président de la chambre M. D. Pariseau, négociant en bois bien connu, fait l'énumération dans ce rapport des différents travaux de la Chambre.

Quelques-uns de ces travaux ont été réellement fructueux pour le commerce; ainsi, pour suivre l'ordre du rapport, nous mentionnerons: 1<sup>o</sup> le maintien de la clause 99 de la loi d'inspection des cuis; 2<sup>o</sup> l'abolition de la taxe sur les ventes aux enchères pour le commerce; 3<sup>o</sup> la réduction de peine accordée aux frères LeBourdais; 4<sup>o</sup> le retrait du projet de loi rendant insaisissable les salaires des employés civils de la province.

La Chambre a, en outre, étudié beaucoup de questions d'intérêt public, mais ces questions, malheureusement, n'ont pas reçu la solution désirée par la Chambre, ou bien elles sont encore à l'étude. Parmi les premières, il nous suffira de signaler les principales, telles que: le projet d'amélioration du Havre, le relevé des niveaux du fleuve entre Montréal et Sorel pendant l'hiver, la libre navigation des canaux du St-Laurent, l'acquisition par la ville des tramways de Montréal, l'établissement d'une ferme expérimentale dans la province, la nomination d'un surintendant des pilotes, le règlement de la querelle entre les bouchers et la corporation, l'affranchissement des lettres, etc.

Deux questions surtout ont été étudiées avec soin et soumises chacune à un comité spécial dont le rapport est donné; c'est la question

du transport des bestiaux et celle de l'inspection du hareng.

Malgré les efforts de la Chambre, la question du chemin de fer de la rive sud n'a pas encore reçu une solution satisfaisante.

La Chambre a pris possession, en mai 1890, d'un magnifique local, où elle est chez elle, dans la bâtisse de la New York Life; elle a créé une classe de membres à vie, dont les premiers élus sont Sir Donald A. Smith et J. X. Perrault; elle a félicité le gouvernement fédéral d'avoir passé la loi des banques; et elle a passé une résolution de condoléance au décès du regretté Mgr Labelle.

Il est pénible de constater que certains fonctionnaires, entre autres le greffier de la ville de Montréal, ne se donnent pas même la peine d'accuser réception des communications de la Chambre de Commerce. Ce manque de courtoisie, les négligences d'autres fonctionnaires ou corporations, constatées par le rapport sont très regrettables; elles n'auraient certainement pas lieu si le commerce de Montréal prenait un intérêt plus actif aux travaux de la chambre, et si les quelques négociants de bonne volonté qui composent le conseil, pouvaient compter sur la coopération effective des commerçants du district.

Il en est pour la chambre comme pour beaucoup d'autres choses; le public regarde, de loin, quelques individus travailler pour lui, unique nent pour lui, sans aucune arrière-pensée de se mettre par là en évidence, et, si ceux-là réussissent, il en acceptera le bénéfice en applaudissant — un peu — au succès; et s'ils sont trop isolés, si faute d'appui effectif, ils ne peuvent atteindre leur but, le public répudie toute solidarité avec eux et les siffle.

Nous avons toujours fait notre possible pour attirer l'intérêt de nos commerçants de langue française sur cette chambre où les travaux se font en français et où chacun de nos compatriotes peut exposer ses idées dans sa langue maternelle. Nous nous sommes heurtés à l'apathie traditionnelle de nos nationaux, à cette apathie qui empêche chez eux l'élan, l'esprit public, et cet épanouissement de l'initiative privée qui est un facteur si important dans les entreprises des peuples de race saxonne.

Cependant, malgré l'indifférence du public, la chambre a fait bravement son devoir, et le président a pu dire avec vérité:

"Notre institution n'en a pas moins pour cela continué à se préoccuper des grands intérêts matériels du district de Montréal et à poursuivre le programme qu'elle s'est tracé dès son début; c'est-à-dire l'avancement du commerce canadien-français.

"Comme pour les années passées, elle a fait preuve de vitalité, et, pour peu qu'elle puisse compter sur le concours des hommes de bonne volonté, elle espère arriver à faire remplir au commerce canadien-français le rôle qu'il doit jouer dans la confédération canadienne."